

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 JUIN 2017

\* \* \* \* \*

Convocation du Conseil : 22 Juin 2017

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le Jeudi 29 Juin 2017 à 20 Heures, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé BRUNAUD

**ORDRE DU JOUR** : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08 Mai 2017 - Rapport de l'Eau 2016 - Réseau d'Eau Communal : ♦ *Projet de neutralisation : Choix de la solution retenue* - Travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau : ♦ *Enquête Publique - ECOLE* : ♦ *Modification des Rythmes Scolaires* ♦ *Tarifs Cantine : rentrée Scolaire 2017/2018* - Association « Anes - Aniers - Amis » : ♦ *Demande de subvention* - Redevance occupation temporaire du Domaine Public Communal - Suivi des dossiers - Affaires diverses..

**PRESENTS** : MM. BRUNAUD, GASNET, CHATEAU, Mme DROUILLARD, MM. ISOLA, GOUNY, REINHARDT, SCHWEYER, GONZALEZ..

**EXCUSES** : M. DEVOS, Mme BOURLLOT, MM. CHANUDET, PETIT, Mme AUDOUX

## ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MAI 2017

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## RAPPORT DE L'EAU 2016

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**CONSTATE** une baisse de la production et de la facturation

**SOUHAITE** que des investigations plus poussées soient engagées pour en déterminer les causes

**APPROUVE** ce rapport.

**RESEAU D'EAU COMMUNAL :**  
**CHOIX DE LA SOLUTION TECHNIQUE POUR LA STATION DE**  
**NEUTRALISATION DE L'EAU POTABLE A VILLEMÔME**

Sur la base de l'avant-projet présenté par le Maître d'Œuvre INFRALIM, Mr le Maire et Mr Georges REINHARDT ont pu visiter deux installations, à Grand Bourg (Creuse) et à Saint Sylvestre (Haute-Vienne), où sont en fonctionnement, chacune des installations techniques proposées par INFRALIM.

A partir du tableau comparatif, Mr Georges REINHARDT commente les avantages et inconvénients de chacune des solutions et Mr le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les éléments financiers - coûts et plan de financement prévisionnel -.

Après discussion, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir la solution n° 2 à savoir le procédé de reminéralisation par ajout de gaz carbonique et de lait de chaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater le Maître d'Œuvre pour élaborer le projet technique, lancer les consultations et établir les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Départemental et de la Préfecture.

**TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES COURS**  
**D'EAU :**  
**♦ ENQUETE PUBLIQUE**

Pour faire suite à la première information donnée au Conseil Municipal le 08 Mai dernier, Monsieur le Maire apporte des précisions sur cette démarche initiée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Creuse et de ses Affluents (SIARCA) et la ville de GUERET. Il rappelle que, dans le cadre de l'enquête publique, la commune de GLENIC doit formuler un avis, en particulier sur la nature des travaux prévus au plan quinquennal.

Les membres du Conseil Municipal, en reconnaissant la qualité des études réalisées sur le milieu aquatique de la zone concernée, se sont plus particulièrement intéressés aux analyses et travaux prévus sur la commune de GLENIC, notamment en matière de restauration de la continuité écologique et de la qualité de l'eau sur la Creuse, les ruisseaux du Mazeau, de Villegondry et la Naute.

A ce titre, les conseillers ont trouvé pour le moins curieux, que le ruisseau des Chers qui transite près de la station d'épuration de GUERET source majeure et bien connue de pollution de la Creuse, en particulier sur la zone des sports nautiques, n'ait pas été inscrit dans le plan d'étude.

Ainsi donc, et après une large discussion sur ces points et sur le schéma prévu en matière d'abreuvoirs

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DEMANDE** instamment que le ruisseau des Chers soit inscrit dans le périmètre de l'étude préalable et que les travaux indispensables pour y rétablir les équilibres écologiques soient programmés en priorité.

Qu'un aménagement d'abreuvoir soit prévu dans la parcelle référencée AV 265 en face de l'embarcadère à canoë.

## MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de Mr le Recteur de l'Académie concernant la possibilité donnée aux acteurs de la communauté éducative et aux communes de modifier l'organisation actuelle des rythmes scolaires dès la rentrée de Septembre 2017.

Conformément à la procédure à mettre en œuvre, Monsieur le Maire indique que le Conseil d'Ecole réunit le 26 Juin a majoritairement voté pour le retour à la semaine de 4 jours, et en particulier les représentants de la commune de Jouillat, dont le Conseil Municipal avait déjà pris une motion en ce sens, et les délégués des parents d'élèves de Glénic.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de modification des rythmes scolaires avec le retour à la semaine de 4 jours et donc la suppression des activités péri-éducatives, sachant qu'in fine c'est Mme l'inspectrice d'Académie - DASEN qui décidera d'autoriser ou non ces adaptations.

Après une large discussion sur les avantages et les inconvénients d'une telle modification, pour les enfants, les parents, les animateurs, ... et les enseignants,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**REGRETTE** de devoir se prononcer d'une manière précipitée sur la suppression d'une organisation dont il n'a pas pu être mesuré l'efficacité à moyen ou à long terme notamment pour les enfants.

**CONSIDERE** qu'une telle modification a des impacts négatifs forts sur l'emploi local, mais que, compte tenu de la cohérence nécessaire au sein du RPI GLENIC/JOUILLAT, et prenant en compte le vote du Conseil d'Ecole.

**DONNE** un avis favorable pour le retour à la semaine de 4 jours, par 5 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre.

**DECIDE** - dans l'hypothèse où Mme l'Inspectrice d'Académie valide cette organisation - d'informer les parents par un courrier personnalisé et leur demander si un élargissement de la plage de garderie de 7 H à 19 H les intéresserait.

## TARIFS CANTINE

Mr le Maire rappelle que le Décret du 29 Juin 2006 prévoit que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**DECIDE** le maintien des tarifs actuels à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 soit :

☞ Tarif du repas servi aux élèves du RPI GLENIC/JOUILLAT : **2,80 €**

☞ Tarif du repas servi aux adultes :

♦ *Personnes Extérieures* : **5,70 €**

♦ *Personnel de la Collectivité* : **3,30 €**

♦ *Agent chargé de la confection des repas* : repas sous forme d'avantage en

nature.

## ASSOCIATION « ANES-ANIERS-AMIS »

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association « Anes-Aniers-Amis » dont Serge ARRAUD est Vice-Président, organise sur 3 jours une randonnée d'attelage au départ de Saint Sébastien et arrivée prévue à Glénic le 1<sup>er</sup> Juillet, la veille de la Fête de l'Ane.

Cette manifestation nationale a déjà fait l'objet de plusieurs communications dans la presse spécialisée et contribue donc à la notoriété et à l'image de la commune.

A ce titre, et pour donner suite à la demande de cette association,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 euros à cette association.

**APPROUVE** les propositions suivantes :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

⇒ Compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations » : + 150 €

⇒ Compte 678 « Autres Charges Exceptionnelles » : - 150 €

## REDEVANCE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Mr le Maire indique que compte tenu des nombreuses demandes qui lui sont adressées pour l'organisation de marchés sur l'aire de loisirs au lieu-dit « Le Pont », il y a lieu de fixer les conditions de redevance d'occupation du domaine communal à des fins commerciales.

Les modalités seront formalisées au cas par cas par un arrêté du Maire pour ce qui concerne la zone mise à disposition et les restrictions éventuelles, la durée d'occupation et les mesures de sécurité à mettre en œuvre par l'organisateur.

En matière de tarification, il semble pertinent de fixer :

- Une redevance forfaitaire à la journée qui inclut l'accessibilité aux toilettes
- Une redevance conditionnelle liée à l'utilisation éventuelle des installations électriques

Après discussion, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**AUTORISE** Mr le Maire à prendre les arrêtés nécessaires adaptés en fonction de l'organisateur, du type de marché et de la fréquentation attendue.

**FIXER** les tarifs de redevance suivants :

- ♦ Redevance forfaitaire : 80 € par jour

- ♦ Redevance électrique : 20 € par jour
- ♦ Caution : 500 € pour mise à disposition des toilettes et des tableaux pour les branchements électriques.

## SUIVI DES DOSSIERS

♦ **SECRETARIAT** : Mr le Maire indique que le début des travaux est prévu lundi 03 Juillet pour une durée de 3 semaines environ.

♦ **EGLISE** : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de ravalement ont été effectués. L'application des produits de traitement des mousses sur la tour se fera en fonction des conditions climatiques. En ce qui concerne la mise en place du linteau, les entreprises Blanchon et Paroton ont fait parvenir leur devis, il manque celui de l'entreprise A2C concernant le support, avant de valider le projet avec le Service du Patrimoine.

♦ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET :**

**FPIC** : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la quote-part de la commune de GLENIC pour le fonds de péréquation devrait s'élever à 12 200 € environ contre 10 380 en 2016 €

**Sport Nature** : Mr le Maire présente le plan prévu pour l'installation de la structure artificielle d'escalade. Les Travaux sont prévus avant la fin d'année pour une mise en service au printemps 2018.

**Groupement de commandes** : La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret propose aux communes d'adhérer à un groupement de commande pour :

- le contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs,
- la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public (écoles crèches),
- la vérification des réseaux électriques dans les salles de classes,
- la vérification des matériels hydrauliques des communes (vérins, cardans ...).

Ces contrôles étant obligatoires, les communes ont tout intérêt à mutualiser leurs interventions.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'adhésion à ce groupement de commandes

♦ **ASSAINISSEMENT** : Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal les problèmes d'assainissement sur le village du Villegondry et les difficultés à mobiliser les personnes concernées pour des raisons financières. Il souhaite étudier ce cas plus précisément avec le SPANC pour trouver une solution.

Une avance remboursable sur travaux pour une des familles concernée pourrait être envisagée.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à Mr le Maire pour étudier le plan de financement adapté qui permette de traiter ce cas avéré de pollution dans le village.

## AFFAIRES DIVERSES

♦ **Dossier PILCH** : Malgré les rappels, les résidences installées illégalement aux Prades n'ont toujours pas été enlevées.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à engager les poursuites judiciaires.

◆ **Dossier AUBLANC** : Mr le Maire fait part d'un courrier de Mme AUBLANC concernant une demande d'achat d'une portion du domaine communal devant sa maison cadastrée ZA 63.

Le Conseil Municipal compte tenu des servitudes éventuelles et de la complexité du réseau d'eaux pluviales et usées dans ce village décide avant de se positionner sur la demande de Mme AUBLANC de faire le diagnostic précis de ces réseaux et d'envisager éventuellement les travaux nécessaires pour les fiabiliser.

◆ Mr le Maire fait état d'une lettre du Conseil Départemental concernant le financement du Conservatoire Emile Goué et de l'éventuelle adhésion de la commune au Syndicat Mixte qui pourrait s'élever à environ 800 € calculé sur la base du nombre d'habitants. Le Conseil Départemental envisage d'abord de faire une démarche auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, pour n'avoir qu'un seul interlocuteur sur ce dossier.

Il convient donc d'attendre la position de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret avant de se prononcer. En tout état de cause, le Conseil Municipal serait favorable à une prise en compte du nombre d'inscrits (4 actuellement pour Glénic) plutôt que le nombre d'habitant pour déterminer la part financière de chaque adhérent.

◆ **Divers** : Gérard GASNET fait le point sur les travaux en cours. Il ajoute qu'il est nécessaire de faire le point sur les élagages indispensables et faire les rappels nécessaires aux propriétaires avant d'engager une action par la commune.

David CHATEAU fait le compte rendu de la réunion du SDEC dont la situation financière est satisfaisante. Il confirme qu'un appel d'offre sera lancé pour l'acquisition de véhicules électriques.

Philippe ISOLA remercie la municipalité pour l'accueil réservé au groupe Vidodaï du concert du 18 Juin. Il remet un chèque au bénéfice de la coopérative scolaire.

◆ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 04 Septembre 2017 à 20 H.

Le Maire,

Les Conseillers,